



Canadian Mental
Health Association
New Brunswick
Mental health for all

Association canadienne
pour la santé mentale
Nouveau-Brunswick
La santé mentale pour tous

Appel à un facilitateur professionnel de la santé mentale ***Programme de deuil***

Contexte:

En tant qu'organisme bénévole à l'échelle de la province, l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick (ACSM du Nouveau-Brunswick) fait la promotion de la santé mentale de tous et soutient la résilience et le rétablissement des personnes atteintes de maladie mentale. L'ACSM du Nouveau-Brunswick accomplit cette mission par la défense des droits, l'éducation, la recherche et le service. Le bureau de **zone 1- Shediac/Kent** est responsable de fournir des services aux citoyens résidant dans la grande région de **Shediac/Kent**.

Le bureau de l'ACSM du Nouveau-Brunswick à **Shediac/Kent** sollicite des propositions pour engager un facilitateur tel que décrit dans ce document. On s'attend à ce que le programme soit offert pendant **le février-avril, 2024**.

Objectif:

Le facilitateur passera un contrat avec l'ACSM du Nouveau-Brunswick pour planifier et exécuter le **programme de deuil**. Le facilitateur a la responsabilité de :

- Représenter l'ACSM du Nouveau-Brunswick de manière professionnelle.
- Offrir un environnement de soutien et de guérison aux membres de la famille des personnes qui ont une maladie mentale diagnostiquée.
- Faciliter un programme de **10 semaines** dans un endroit entièrement accessible déterminé par l'ACSM du Nouveau-Brunswick
- Offrir **10 séances de 2 heures**, totalisant **20 heures**.

Technique (rapport et communication):

Le facilitateur du programme:

- Faire un rapport au coordonnateur des programmes du **zone 1- Shediac/Kent**.
- Soumettre les évaluations hebdomadaires du programme, les évaluations finales du programme et les pré/post-évaluation à la fin du programme
- Soumettre un rapport final du programme et une facture, au plus tard 14 jours après la dernière session du programme.

Les propositions doivent:

- Fournir la preuve que le candidat test au moins un conseiller canadien agréé ou un travailleur social inscrit.
- Fournir la preuve que le candidat a récemment terminé la formation ASIST.
- Démontrer l'expertise du candidat dans les domaines de la facilitation, de la communication, des ressources communautaires et d'autres sources de soutien.
- Fournir des détails d'expertise en facilitant et en comprenant les besoins des familles.
- Fournir des détails sur l'expertise dans la prestation de programmes similaires.
- Identifiez les options pour "ajouter de la valeur" au programme.
- Fournir trois références avec les coordonnées des programmes antérieurs (idéalement de nature similaire)
- Inclure le budget détaillé et le calendrier de livraison.

Évaluation:

Les propositions seront évaluées selon les critères d'évaluation suivants :

- Expérience avérée de la facilitation de programmes d'éducation en santé mentale.
- Compréhension, connaissance et expérience du soutien aux familles des personnes atteintes de maladie mentale.
- Qualité des travaux antérieurs examinés et/ ou des références reçues.
- Excellence dans la soumission écrite et dans la qualité des idées et méthodes proposées.
- Aptitude avérée à exécuter le programme selon la portée/l'échelle.

La rémunération du **programme de deuil** sera basée sur le taux contractuel standard des programmes d'éducation de l'ACSM du Nouveau-Brunswick.

Soumissions:

Une soumission électronique en format WORD ou PDF doit être envoyée à : Lauren Whiteway, Lauren.Whiteway@CMHANB.ca. La date limite pour les soumissions est **16h00, 15 novembre 2024**.

Pour plus d'information veuillez contacter :

Lauren Whiteway

Lauren.Whiteway@CMHANB.ca